



UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 23
Date de la convocation : 5 juillet 2012

N° 12.07.11.07

L'an deux mille douze et le onze du mois de juillet, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes CHABLE GAUZY, PLAYS, MM BOUISSEREN, CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mlle CROS, MM TALBOT, MUNOZ, FÉVRIER, BOUSQUEL.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. SAUVAN
M. ALLOUCHE en faveur de Mme ROMÉRO
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme CARRETIER
Mlle VAN ELST en faveur de Mme CHABLE GAUZY
M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

ABSENTS : MM PAUL, CARILLO, Mmes TARAYRE, BOULANGÉ, FONS VINCENT
M. PLANCHERON

CONVENTION PRESENCE ERDF – COMMUNE DE JUVIGNAC

Rapporteur : M. BOUISSEREN

Il est rappelé que la Commune de Juvignac et ERDF entretiennent des relations et des engagements dans les domaines de la proximité, du sociétal, de la qualité des travaux et de l'efficacité lors d'évènements particuliers qu'il convient de développer.

Au travers de cette convention, ERDF s'engage à renforcer sa contribution à un développement durable local, à rétablir un lien particulier avec les élus et les services municipaux pour une implication plus proche des territoires pour une plus grande réactivité et un meilleur service rendu.

Enfin, il est proposé une collaboration dynamique entre ERDF et la commune basée sur l'innovation, l'amélioration et l'extension des services rendus par la désignation d'un correspondant tempête communal formé par ERDF.

Il est proposé au Conseil municipal :

D' APPROUVER le projet de convention entre ERDF et la commune de Juvignac.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE JUVIGNAC" at the top and "HERAULT" at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and overlaps the right side of the stamp.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 18 07 2012
et publication
le 18 07 2012